

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil Municipal de la Ville de Nogent-sur-Oise dûment convoqué le 28 août 2018, s'est réuni le 3 septembre 2018 à 20h15 au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

### Présents :

Jean-François DARDENNE, Hervé ROBERTI, Dominique LELONG, Djamel BENKHEROUF, Valérie LEFEVRE, Claude ROBERT, Badia ZRARI, Michel DUPLESSI, Jean-Baptiste RIEUNIER, Malika KHAIR, Rehman QURESHI, Jacqueline CROIX, Joël PRAT, Louis AMIEL, Imen BOUHARB, Marie-José FURTADO, Sonia VIARD, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Florence CASTINCAUD (à compter de son installation officielle), Bernard CANISARES (à compter de son installation officielle), Ginette DECOURTRAY, Monica GOMEZ, Mélanie HONOREZ (a donné pouvoir à Claude ROBERT jusqu'à son arrivée au point 3 de l'ordre du jour de la séance), Alban JOPEK, Nellie ROCHEX, Claude COURTIN, Abdellah BEL FAKIH

### Pouvoirs :

Sawé ARPACI à Hervé ROBERTI, William MODJINOU à Michel DUPLESSI, Didier CARON à Jean-François DARDENNE, Ghislaine BEGENNE à Alban JOPEK, Ahmed BENACHOUR à Nellie ROCHEX

### Absents :

Mokhtar ALLOUACHE

**Secrétaire de séance :** Monsieur Alban JOPEK

- Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.
- Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en vertu de la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil Municipal à son profit par délibération en date du 10 juillet 2017, en application de l'article L.2122 du Code général des collectivités territoriales.

## FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

### DEL2018 024 - Installation d'un nouveau conseiller municipal en remplacement de Monsieur Jallal CHOUAOUI

Rapporteur : Monsieur Jean-François DARDENNE

Le Conseil Municipal décide :

- De prendre acte de l'installation de Madame Florence CASTINCAUD, membre venant immédiatement après le dernier élu de la liste «Nogent en Mouvement», en remplacement de Monsieur Jallal CHOUAOUI, conseiller municipal démissionnaire.

**DEL2018 025 - Installation d'un nouveau conseiller municipal en remplacement de Madame Gaëlle CELESTINE**

Rapporteur : Monsieur Jean-François DARDENNE

Le Conseil Municipal décide :

- De prendre acte de l'installation de Monsieur Bernard CANISARES, membre venant immédiatement après le dernier élu de la liste « Nogent en Mouvement », en remplacement de Madame Gaëlle CELESTINE, conseillère municipale démissionnaire.

**TECHNIQUE ET PROJETS URBAINS**

**DEL2018 026 - PRU OBIER GRANGES - Etat d'avancement et attribution des marchés de travaux pour la restructuration et l'extension du gymnase de l'Obier**

Rapporteur : Monsieur Hervé ROBERTI

Le Conseil Municipal décide :

- de prendre acte de l'état d'avancement du PRU OBIER GRANGES tel qu'exposé.

- d'approuver l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et l'attribution des lots suivants :

Lot 1 - Gros Œuvre Etendu - à l'entreprise Baudin Châteauneuf Nord pour une offre comprenant la variante obligatoire d'amélioration du confort acoustique et la variante libre sur les fondations retenues par la Commission de 4 108 822.20 euros toutes taxes comprises (offre de base de 4 078 320.00€).

Lot 2 – Cloisons et Menuiseries intérieures – à l'entreprise ARTISAL pour une offre de base de 273 645.05 euros toutes taxes comprises.

Lot 3 – Peinture Sols souples – à l'entreprise SPRID pour une offre comprenant la variante obligatoire n°5 liée au confort acoustique retenue par la Commission de 160 248.46 euros toutes taxes comprises (offre de base de 182 517.00€).

Lot 4 – Chauffage Ventilation – à l'entreprise BRIGAUD pour une offre de base de 779 337.30 euros toutes taxes comprises.

Lot 5 – Electricité CFO CFA – à l'entreprise GED Nord Picardie pour une offre de base de 426 000.00 euros toutes taxes comprises

Lot 6 – Ascenseur – à l'entreprise Thyssenkrupp pour une offre de base de 24 720.00 euros toutes taxes comprises.

En conséquence, les marchés pourront être signés par Monsieur le Maire en application des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération n°1.4 du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2017.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**DEL2018 027 - PRU Obier Les Granges - Participation financière à la construction de logements localifs sociaux par l'OPAC 2 rue Auguste Rodin**

Rapporteur : Madame Badia ZRARI

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la signature de la convention ci-jointe avec l'OPAC organisant les conditions de versement d'une subvention de 12 557,50 € pour la construction de 18 logements 2 rue Auguste Rodin - Les Jardins Duvernay, cette dépense étant inscrite au budget principal au chapitre 204.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents y afférant.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

## **RELATIONS SOCIALES**

### **DEL2018 028 - Élections au Comité Technique**

Rapporteur : Monsieur Hervé ROBERTI

Le Conseil Municipal décide :

- De confirmer la composition du Comité Technique telle que fixée par la délibération du 10 juin 2014, à savoir :

- 6 titulaires et 6 suppléants représentant le personnel
- 6 titulaires et 6 suppléants représentant la collectivité

Conformément à la délibération du 10 juin 2014, l'avis des représentants de la collectivité sera recueilli.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

### **DEL2018 029 - Modification du tableau des effectifs**

Rapporteur : Monsieur Michel DUPLESSI

Le Conseil Municipal décide :

- De fixer le nombre de postes d'agents temporaires (en équivalent temps plein) comme suit :

- adjoint administratif : 5
- adjoint technique : 25
- auxiliaire de puériculture principal 2<sup>ème</sup> classe : 3
- agent social : 3
- éducateur sportif : 1
- adjoint du patrimoine : 3
- adjoint d'animation : 12
- assistant d'enseignement artistique principal 2<sup>ème</sup> classe : 1

- De créer :

- un poste de technicien principal 2<sup>ème</sup> classe chargé de la gestion des bâtiments communaux au sein du service Gestion du patrimoine public.

---

- un poste d'adjoint administratif agent de surveillance de la voie publique au sein du service de la Police municipale.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

### **VIE ASSOCIATIVE**

#### **DEL2018 030 - Subvention de fonctionnement au profit de l'association nogentaise de l'audiovisuel (ANA)**

Rapporteur : Madame Valérie LEFEVRE

Le Conseil Municipal décide :

- D'octroyer à l'ANA une aide de 3.000 €, aux côtés de la Région Hauts-de-France, afin de l'aider à finaliser la réponse à un appel à projet régional et permettre l'embauche d'un salarié nécessaire au développement de l'association.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

### **CULTURE**

#### **DEL2018 031 - Subvention de fonctionnement au profit de l'Office Municipal Culturel et Événementiel (OMCE)**

Rapporteur : Madame Valérie LEFEVRE

Le Conseil Municipal décide :

- D'octroyer à l'OMCE une subvention complémentaire de 5.000 € afin de prendre en charge l'organisation des séances de spectacles scolaires.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes, notamment l'avenant à la convention initiale.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

### **FINANCES**

#### **DEL2018 032 - Admission en non valeur - Taxe Locale d'Équipement**

Rapporteur : Monsieur Michel DUPLESSI

Le Conseil Municipal décide :

- De prononcer la non valeur sollicitée par le Trésorier de Clermont Municipal pour le montant de 1 524 € non recouvré pour une TLE décrite ci-dessus sur un permis de construire 33 rue Faidherbe.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

### **INTERCOMMUNALITÉ**

---

**DEL2018 033 - Avis sur le rapport relatif aux mutualisations de services entre la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise et ses communes membres**

Rapporteur : Monsieur Hervé ROBERTI

Le Conseil Municipal décide :

- De donner un avis favorable sur le rapport relatif aux mutualisations de services entre la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise et ses communes membres ci-annexé.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**DEL2018 034 - Avis sur le transfert de compétences au profit de l'Agglomération Creil Sud Oise**

Rapporteur : Monsieur Hervé ROBERTI

Le Conseil Municipal décide :

- De donner un avis favorable au transfert des nouvelles compétences facultatives telles que mentionnées ci-dessous et, par conséquent, d'approuver la liste des compétences de l'Agglomération Creil Sud Oise à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 qui se présente comme suit :

**A) COMPÉTENCES OBLIGATOIRES**

**1° En matière de développement économique** : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

**2° En matière d'aménagement de l'espace communautaire** : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale (compétence conservée par les communes membres) ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code ;

**3° En matière d'équilibre social de l'habitat** : programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;

**4° En matière de politique de la ville** : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

**5° Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations**, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;

**6° En matière d'accueil des gens du voyage** : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

**7° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.**

## **B) COMPÉTENCES OPTIONNELLES**

1° Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;

2° Assainissement ;

3° Eau ;

4° En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;

5° Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;

6° Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

## **C) COMPÉTENCES FACULTATIVES**

**1° En matière de mobilités** :

-La conduite, dans une démarche coordonnée avec les villes, d'un schéma directeur des circulations douces et des pistes cyclables au niveau de l'agglomération ; réalisation des voies et itinéraires cyclables déclarés d'intérêt communautaire par le schéma directeur ; mise en œuvre de la signalétique directionnelle en lien avec les villes ; réalisation des circulations douces pour les corridors verts inscrits au plan-guide du projet « Gare, cœur d'agglomération » ;

-Études et travaux relatifs au réaménagement de la gare de Creil ;

-Études et travaux relatifs au franchissement piétonnier des voies ferroviaires ;

-La définition des orientations relatives à la politique intercommunale de stationnement des véhicules légers et à l'organisation de services de livraison de marchandises en ville et de logistique urbaine afin de limiter la congestion et la pollution.

**2° En matière de sport et culture** :

-Organisation, accueil ou soutien, dans le cadre d'une démarche coordonnée avec les villes, d'événements sportifs ou artistiques d'envergure nationale ou internationale, ou concourant directement à l'attractivité du rayonnement et à l'image du territoire intercommunal ; les manifestations locales restent de la compétence communale ;

-Organisation, accueil ou soutien, dans le cadre d'une démarche coordonnée avec les villes, d'événements culturels ou artistiques d'envergure nationale ou

---

internationale, ou concourant directement à l'attractivité du rayonnement et à l'image du territoire intercommunal ; les manifestations locales restent de la compétence communale ;

-Promotion de l'offre culturelle et sportive sur l'ensemble du territoire de la communauté.

### **3° En matière d'aménagement du territoire :**

-Élaboration et suivi d'une politique foncière intercommunale : programme d'action foncière, mobilisation du foncier ferroviaire, mise en place d'un dispositif d'animation territorial et scientifique pour l'expertise, la gestion et le traitement des sols pollués, observatoire foncier ;

-Mise en cohérence, en lien avec les villes, de l'ensemble des études et des dossiers ayant trait à la valorisation économique, touristique ou environnementale des berges communautaires et des bords de l'Oise, notamment dans le cadre des projets de liaison Seine-Nord-Europe et MAGEO ;

-Pilotage, dans une démarche coordonnée avec les villes, de l'ensemble des études et des dossiers relatifs à l'évolution du secteur gare et de l'étoile ferroviaire dans le cadre du dossier « Gare, cœur d'agglomération » ;

-Les études et travaux d'aménagement des corridors verts prévus au plan-guide du projet « Gare, cœur d'agglomération » ;

-Réserves foncières en vue de la mise en œuvre d'actions et d'opérations d'aménagement sur les secteurs d'intérêt communautaire « ACOR-FIMUREX », « PUM-DAYDE », « MARIE CURIE », « ENGIE », « POLE GARE » et ex ROCAMAT-St Vaast » tels que définis par la cartographie jointe en annexe.

-Définition, création et réalisation d'actions et d'opérations d'aménagement sur les secteurs d'intérêt communautaire « PUM-DAYDE », « MARIE CURIE », « ENGIE », « POLE GARE » et ex ROCAMAT-St Vaast » tels que définis par la cartographie jointe en annexe.

### **4° En matière de tourisme :**

-Élaboration et mise en œuvre de la politique intercommunale du tourisme et des programmes intercommunaux de développement touristique, en complément de ceux des villes, dont :

-Coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique intercommunal ;

-Commercialisation : vente de séjours packagés, de visites guidées, de produits locaux ou produits destinés à assurer la promotion du territoire ;

-Conception de nouveaux produits touristiques en cas de défaillance de l'offre publique ou privée ;

-Animation de loisirs ou organisation de fêtes ou manifestations culturelles à rayonnement intercommunal ou concourant à la réalisation d'événements destinés à renforcer la notoriété et l'animation de l'ACSO ;

-Sauvegarde, promotion, mise en valeur et exploitation à des fins touristiques, économiques, culturelles, éducatives et sportives du patrimoine de la pierre et des carrières sous toutes ses formes ;

-Soutien à l'offre d'hébergement touristiques.

-Création, entretien, signalétique et promotion des chemins de randonnée et itinéraires fluvestres ;

-Instauration d'une taxe de séjour à l'échelle communautaires.

### **5° en matière d'enseignement :**

-Travaux ou participations financières aux établissements d'enseignement du territoire, dans le cadre de projets ou d'opérations qui concourent au développement ou à l'enrichissement d'une offre de formation et de qualification bénéficiant aux habitants de l'agglomération, dans une optique de

gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, ou contribuant significativement, par le développement de formations d'excellence, à renforcer l'attractivité et l'image de l'agglomération ;

-Subvention aux foyers socio-éducatifs des lycées et collèges publics de l'agglomération et de l'IUT de Creil ;

-Déploiement sur l'ensemble des communes, et en lien avec les services municipaux, du dispositif de Contrat Local d'Enseignement Artistique et culturel (CLEA).

**6° En matière de formation et d'insertion :**

-Études permettant une meilleure connaissance et une meilleure gestion des problématiques liées à l'emploi, aux métiers, aux qualifications et à l'insertion professionnelle des habitants de l'agglomération ;

-Animation sur le territoire communautaire du réseau des partenaires œuvrant dans le domaine de l'emploi, de la formation et de l'insertion ;

-Soutien financier à la mission locale de la Vallée de l'Oise.

**7° En matière de protection et mise en valeur de l'environnement :**

-Élaboration, mise en œuvre, suivi et révision de schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) ;

-Conduite, dans une démarche coordonnée avec les villes, de la stratégie et de la politique en matière d'environnement et de développement durable, expertise en matière de dépollution des sols, les études et travaux étant de la compétence des maîtres d'ouvrage des opérations concernées ;

-Réalisation d'un plan de paysage.

**8° Service public de défense extérieure contre l'incendie** en application de l'article L.5211-9-2 du CGCT.

**9° Secours et lutte contre l'incendie** (compétences exercées précédemment par le district en matière de lutte contre l'incendie et de secours en application de l'article 51 de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999) : Participations financières au fonctionnement du SDIS de l'Oise.

**10° Bourse du travail.**

**11° En matière de programmations et contractualisations financières :**

-Élaboration, en coordination avec les villes, des programmations financières et contractualisations pluriannuelles selon les modalités posées par les partenaires et financeurs de l'agglomération, la mise en œuvre des projets et des opérations restant de la compétence des maîtres d'ouvrage des opérations concernées. Les champs concernés sont notamment : la politique foncière, la rénovation urbaine, l'aménagement et le développement du territoire intercommunal, l'habitat, la programmation des fonds européens ;

-Élaboration, en coordination avec les villes, des avis, contributions et expressions de positions qui sont demandés par les partenaires extérieurs sur des documents programmatiques de type schéma directeur global ou sectoriel.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**DEL2018\_035 - Liquidation du Syndicat Intercommunal de la Brèche**

**Rapporteur :** Monsieur Rehman QURESHI

Le Conseil Municipal décide :

---

- d'approuver les conditions de liquidation du syndicat intercommunal de la Vallée de la Brèche, telles qu'elles ont été approuvées par l'assemblée générale de ce Syndicat, le 29 juin 2018,

- de retenir la clef de répartition prenant appui sur la grille d'appel à cotisations 2017, conformément au tableau joint en annexe,

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'application de la présente délibération.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

### **DEL2018 036 - Rapport d'activités 2017 du Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60)**

Rapporteur : Monsieur Rehman QURESHI

Le Conseil Municipal décide :

De prendre acte du rapport d'activités 2017 du Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60).

### **DEL2018 037 - Rapport d'activités 2017 de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise**

Rapporteur : Monsieur Hervé ROBERTI

Le Conseil Municipal décide :

De prendre acte du rapport d'activités 2017 de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise.

## **COMMANDE PUBLIQUE - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC**

### **DEL2018 038 - Modification de la composition de la Commission de Délégation de Service Public**

Rapporteur : Monsieur Jean-François DARDENNE

Le Conseil Municipal décide :

- De prendre acte du remplacement, au sein de la Commission de Délégation de Service Public, de Monsieur Jallal CHOUAOUI, membre titulaire ayant démissionné de son poste de conseiller municipal, par Monsieur Joël PRAT, premier délégué suppléant arrivant sur la liste.

- De prendre acte de la nouvelle composition de la Commission de Délégation de Service Public qui en découle, à savoir :

#### Membres titulaires :

1. Monsieur Jean-Baptiste RIEUNIER
2. Madame Valérie LEFEVRE
3. Monsieur Rehman QURESHI
4. Madame Nellie ROCHEX
5. Monsieur Joël PRAT

Membres suppléants :

1. Monsieur Louis AMIEL
2. Monsieur Hervé ROBERTI
3. Madame Badia ZRARI

**DEL2018 039 - Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres**

Rapporteur : Monsieur Jean-François DARDENNE

Le Conseil Municipal décide :

- De prendre acte du remplacement, au sein de la Commission d'Appel d'Offres, de Monsieur Jallal CHOUAOUI, membre titulaire ayant démissionné de son poste de conseiller municipal, par Monsieur Louis AMIEL, premier délégué suppléant arrivant sur la liste.
- De prendre acte de la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres qui en découle, à savoir :

Délégués titulaires :

1. Monsieur Jean-Baptiste RIEUNIER
2. Madame Valérie LEFEVRE
3. Madame Nellie ROCHEX
4. Monsieur Louis AMIEL
5. Madame Mélanie HONOREZ

Délégués suppléants :

1. Monsieur William MODJINO
2. Madame Malika KHAIR
3. Monsieur Abdellah BEL FAKIH

**DEL2018 040 - Tarifs du Marché forain du vendredi**

Rapporteur : Monsieur Louis AMIEL

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver, dans le cadre de la délégation pour l'exploitation des marchés publics d'approvisionnement, la nouvelle grille tarifaire ci-dessous qui entrera en vigueur dès son adoption et ainsi répondre favorablement à la demande du délégataire sollicitant une actualisation des tarifs (droits de place) de + 2,57 % :

	<u>tarifs 2016</u>	<u>tarifs actualisés</u>
<b>Droits de place :</b> (sur allée principale, transversale ou de passage, et pour une profondeur maximale de 2,50 m :		
<b>Places découvertes :</b>		
Commerçants abonnés, le mètre linéaire .....	1,22 € HT	1,26 € HT
<b>Commerçants non abonnés :</b>		
Supplément par mètre linéaire .....	0,26 € HT	0,27 € HT
<b>Règlement par chèque :</b> (réservé aux abonnés autorisés selon conditions réglementaires en vigueur) montant minimum de règlement .....	109,42 €	112,24 €

Le rapport est adopté à l'unanimité.

## FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

### DEL2018 041 - Conseil Municipal des Jeunes - Prolongation du Mandat

Rapporteur : Madame Malika KHAIR

Le Conseil Municipal décide :

d'approuver la prolongation d'un an, jusqu'en décembre 2019, du mandat des actuels membres du Conseil Municipal des Jeunes.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

### DEL2018 042 - Modification de la composition des Comités Municipaux Citoyens 3° et 4°

Rapporteur : Madame Malika KHAIR

Le Conseil Municipal décide :

- De désigner Madame Florence CASTINCAUD en remplacement de Monsieur Jallal CHOUAOUI au sein du Comité 3°.
- De désigner Monsieur Bernard CANISARES en remplacement de Madame Gaëlle CELESTINE au sein du Comité 4°.
- De prendre acte, par conséquent, des nouvelles compositions des comités municipaux citoyens 3° et 4° se présentant comme suit :

Comité 3° (Tranquillité publique, gestion du patrimoine communal, cadre de vie, développement durable, urbanisme, grands projets et rénovation urbaine) :

Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire et président de droit de ce comité  
Monsieur Claude ROBERT  
Monsieur Jean-Baptiste RIEUNIER  
Mme Florence CASTINCAUD  
Monsieur Rehman QURESHI  
Monsieur Joël PRAT

---

Monsieur Louis AMIEL  
Monsieur Alban JOPEK  
Madame Nellie ROCHEX

Comité 4° (Culture et vie associative, citoyenneté, démocratie coopérative, relations internationales, sport, développement des pratiques sportives) :

Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire et président de droit de ce comité  
Madame Valérie LEFEVRE  
Madame Malika KHAIR  
Monsieur Bernard CANISARES  
Monsieur William MODJINO  
Monsieur Didier CARON  
Monsieur Mokhtar ALLOUACHE  
Madame Mélanie HONOREZ  
Monsieur Abdellah BEL FAKIH

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**DEL2018 043 - Remplacement d'un délégué au Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'un Ensemble Nautique Couvert (SICGENC)**

Rapporteur : Madame Valérie LEFEVRE

Le Conseil Municipal décide :

- De désigner Madame Florence CASTINCAUD en tant que déléguée suppléante représentant la Ville de Nogent-sur-Oise au sein du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'un Ensemble Nautique Couvert (SICGENC), en remplacement de Monsieur Jallal CHOUAOUI suite à sa démission de son poste de conseiller municipal.

- De prendre acte de la nouvelle composition des délégués de la Ville de Nogent-sur-Oise au sein de ce syndicat qui en découle, à savoir :

Délégués titulaires :

Monsieur Jean-François DARDENNE  
Madame Valérie LEFEVRE  
Monsieur Rehman QURESHI  
Monsieur Hervé ROBERTI  
Monsieur Djamal BENKHEROUF  
Monsieur Michel DUPLESSI  
Madame Sonia VIARD

Délégués suppléants :

Madame Florence CASTINCAUD  
Monsieur Joël PRAT  
Monsieur William MODJINO  
Monsieur Louis AMIEL  
Madame Malika KHAIR  
Madame Ghislaine BEGENNE  
Madame Mélanie HONOREZ

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**DEL2018 044 - Modification du Correspondant Défense de la Ville**

Rapporteur : Monsieur Jean-François DARDENNE

Le Conseil Municipal décide :

- De désigner Monsieur Hervé ROBERTI en tant que Correspondant Défense de la Ville de Nogent-sur-Oise, en remplacement de Monsieur Jallal CHOUAOUI, conseiller municipal démissionnaire.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

### **DEL2018 045 - Modification des représentants aux Conseils d'école**

Rapporteur : Madame Badia ZRARI

Le Conseil Municipal décide :

- De modifier le tableau des conseillers municipaux membres des conseils d'école de la Ville de Nogent-sur-Oise comme suit, compte-tenu des modifications intervenues au sein du Conseil Municipal :

GRUPE SCOLAIRE	CONSEILLER MUNICIPAL MEMBRE DU CONSEIL D'ÉCOLE DÉSIGNÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
Paul Bert élémentaire	Madame Florence CASTINCAUD
Paul Bert maternelle	Madame Florence CASTINCAUD
Camot élémentaire	Madame Valérie LEFEVRE
Camot maternelle	Monsieur Rehman QURESHI
Jean Moulin élémentaire	Madame Sonia VIARD
Jean Moulin maternelle	Madame Malika KHAIR
Obier élémentaire	Madame Badia ZRARI
Obier maternelle	Madame Badia ZRARI
Granges élémentaire (Georges Charpak)	Madame Ginette DECOURTRAY
Granges Est maternelle (Françoise Dolto)	Madame Monica GOMEZ
Granges Ouest maternelle (Madeleine Brès)	Monsieur Joël PRAT
Coteaux élémentaire et maternelle	Monsieur Jean-Michel ZAKHARTCHOUK

Le rapport est adopté à l'unanimité.

### **DEL2018 046 - Maintien ou non de Madame Dominique LELONG dans ses fonctions de deuxième adjointe au Maire**

Rapporteur : Monsieur Jean-François DARDENNE

Le Conseil Municipal décide :

- De ne pas maintenir Madame Dominique LELONG dans ses fonctions d'adjoint au Maire suite au retrait de ses délégations de fonctions par le Maire.

---

Le rapport est adopté avec :

Pour : 21

Contre : 7

Dominique LELONG  
Djamal BENKHEROUF  
Jean-Baptiste RIEUNIER  
Joël PRAT  
Jean-Michel ZAKHARTCHOUK  
Florence CASTINCAUD  
Bernard CANISARES

Pas de participation : 4

Claude COURTIN  
Nellie ROCHEX  
Ahmed BENACHOUR  
Abdellah BEL FAKIH

**DEL2018 047 - Maintien ou non de Monsieur Djamal BENKHEROUF dans ses fonctions de troisième adjoint au Maire**

Rapporteur : Monsieur Jean-François DARDENNE

Le Conseil Municipal décide :

- De ne pas maintenir Monsieur Djamal BENKHEROUF dans ses fonctions d'adjoint au Maire suite au retrait de ses délégations de fonctions par le Maire.

Le rapport est adopté avec :

Pour : 22

Contre : 6

Dominique LELONG  
Djamal BENKHEROUF  
Jean-Baptiste RIEUNIER  
Joël PRAT  
Jean-Michel ZAKHARTCHOUK  
Florence CASTINCAUD

Pas de participation : 4

Claude COURTIN  
Nellie ROCHEX  
Ahmed BENACHOUR  
Abdellah BEL FAKIH

**DEL2018 048 - Modification du tableau des adjoints au Maire**

Rapporteur : Monsieur Jean-François DARDENNE

Le Conseil Municipal décide :

- De réduire le nombre d'adjoints au Maire à 7, compte-tenu de la vacance de deux postes d'adjoints.

- De prendre acte du nouveau tableau des adjoints compte tenu des modifications affectant sa composition :

<u>1<sup>er</sup> adjoint</u>	Monsieur Hervé ROBERTI
<u>2<sup>ème</sup> adjoint</u>	Madame Valérie LEFEVRE
<u>3<sup>ème</sup> adjoint</u>	Monsieur Claude ROBERT
<u>4<sup>ème</sup> adjoint</u>	Madame Badia ZRARI
<u>5<sup>ème</sup> adjoint</u>	Monsieur Michel DUPLESSI
<u>6<sup>ème</sup> adjoint</u>	Monsieur Jean-Baptiste RIEUNIER
<u>7<sup>ème</sup> adjoint</u>	Madame Malika KHAIR

Le rapport est adopté avec :

Pour : 22

Abstention : 10

Dominique LELONG

Djamal BENKHEROUF

Jean-Baptiste RIEUNIER

Joël PRAT

Jean-Michel ZAKHARTCHOUK

Florence CASTINCAUD

Claude COURTIN

Nellie ROCHEX

Ahmed BENACHOUR

Abdellah BEL FAKIH

## **RELATIONS SOCIALES**

### **DEL2018 049 - Indemnités de fonction des élus**

Rapporteur : Monsieur Jean-François DARDENNE

Le Conseil Municipal décide :

- D'adopter les taux suivants (en pourcentage du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique), sur la base de 7 adjoints et de 12 conseillers municipaux ayant une délégation de fonction :

- Le Maire, à sa demande : 64.9%
- Le 1<sup>er</sup> adjoint : 0%
- Les 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> adjoints : 16.9 % chacun
- Les 12 conseillers municipaux délégués : 7,6 % chacun

Les indemnités sont versées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur de l'indice de référence.

Ces dispositions seront applicables dès que la présente délibération sera devenue exécutoire.

Le rapport est adopté avec :

Pour : 28

Abstention :4  
Claude COURTIN  
Nellie ROCHEX  
Ahmed BENACHOUR  
Abdellah BEL FAKIH

**DEL2018\_050 - Application des majorations prévues à l'article L.2123-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Rapporteur : Monsieur Jean-François DARDENNE

Le Conseil Municipal décide :

- D'adopter les majorations suivantes aux indemnités du maire et des adjoints :
  - Majoration au titre des communes chefs-lieux de canton : 15%
  - Majoration au titre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale : au prorata des indemnités maximales applicables à la strate 20 000 à 39 999 habitants.

Ces dispositions seront applicables dès que la présente délibération sera devenue exécutoire.

En application de l'article L.2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les indemnités attribuées aux adjoints et conseillers municipaux sont récapitulées dans le tableau figurant en annexe.

Le rapport est adopté avec :

Pour : 28

Abstention :4  
Claude COURTIN  
Nellie ROCHEX  
Ahmed BENACHOUR  
Abdellah BEL FAKIH

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h22.

  
Maire de Nogent-sur-Oise  
Pour Extraire Conforme  
à l'Original  
Jean-François DARDENNE